

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 36, rue Raspail à Décines Charpieu.

Cette parcelle, appartenant à monsieur et madame Cotonnet et cadastrée sous le numéro 263 de la section CI est nécessaire à l'élargissement de la rue précitée, dont la réalisation est prévue dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 1998, 1999, 2000.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain couvrant une superficie de 59 mètres carrés au prix de 14 750 F, conformément à l'avis des services fiscaux et ferait procéder au rétablissement de la clôture, des réseaux et des compteurs. Ces travaux ont été estimés à 120 000 F ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - opération 0388 pour l'acquisition et compte 231 510 - fonction 822 pour les travaux de voirie.

Quant aux frais d'acte notariés, estimés à 3 500 F, ils seront imputés sur les crédits prévus au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2001 - compte 211 200 - opération 0388.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,